

Saison 2022/2023



Du 22 avr 2023 au 23 avr 2023

Edité le 17 avr 2023 à 19:30 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association: 0736309 **U.S. BRION**

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Le Président du club, certifie dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement GS § A-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement (voir règlement GS § A-1.5).
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.

502	Carabine 50m 3 x 20		Sé	rie		Jour / Heure de tir	Poste
03434333	BOURGUIGNON Chloé	D1	1		3x20	samedi 22 avril 2023 à 14:15	4
					- Fin		



Saison 2022/2023





Du 22 avr 2023 au 23 avr 2023

HORAIRES DE TIR

Association: 0741150 S.M.T. VENDOME

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Le Président du club, certifie dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement GS § A-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement (voir règlement GS § A-1.5).
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.

502	Carabine 50m 3 x 20		Sé	rie		Jour / Heure de tir	Poste
82524331	MESNIL Amaury	S1	1		3x20	samedi 22 avril 2023 à 14:15	2
					- Fin		







Du 22 avr 2023 au 23 avr 2023

Edité le 17 avr 2023 à 19:30 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association: 0745002 LA MAGDUNOISE TIR

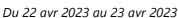
- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Le Président du club, certifie dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement GS § A-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement (voir règlement GS § A-1.5).
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.

502	Carabine 50m 3 x 20		Sé	ie	Jour / Heure de tir	Poste
02653441	MANCEAU Franck	S 3	1	3x20	samedi 22 avril 2023 à 14:15	3
				Fin		





Edité le 17 avr 2023 à 19:30 - page 1 -



HORAIRES DE TIR

Association: 0745111 C.J.F. TIR

Lieu: SMOC

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Le Président du club, certifie dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement GS § A-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement (voir règlement GS § A-1.5).
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.

502	Carabine 50m 3 x 20		Série		Jour / Heure de tir	Poste
82683485	GALANT BRAY Jarod	JG	2	3x20	samedi 22 avril 2023 à 16:30	4
00073726	HATTON Raoul	S3	3	3x20	dimanche 23 avril 2023 à 10:15	7
82630869	LUCAS Philippe	S2	3	3x20	dimanche 23 avril 2023 à 10:15	2
02620688	VERGNE Jean-Paul	S 3	3	3x20	dimanche 23 avril 2023 à 10:15	5

-- Fin --



Départemental de

Du 22 avr 2023 au 23 avr 2023

Edité le 17 avr 2023 à 19:30 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association: 0745170 FRATERNELLE DE TIGY

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Le Président du club, certifie dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement GS § A-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement (voir règlement GS § A-1.5).
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.

502	Carabine 50m 3 x 20		Sé	Série			Jour / Heure de tir	Poste
82451748	GRANDVILLAIN Tessa	D1	2	2	3x20		samedi 22 avril 2023 à 16:30	3
				_	- Fin			





Louel 3x



Du 22 avr 2023 au 23 avr 2023

HORAIRES DE TIR

Association: 0745274 SMOC ST-JEAN BRAYE

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Le Président du club, certifie dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement GS § A-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement (voir règlement GS § A-1.5).
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.

502	Carabine 50m 3 x 20		Séri	e	Jour / Heure de tir	Poste
00513361	AUGER Patrick	S2	2	3x20	samedi 22 avril 2023 à 16:30	2
82511282	BOUQUET Stéphane	S2	1	3x20	samedi 22 avril 2023 à 14:15	5
82636829	BRAILLON Maxime	CG	1	3x20	samedi 22 avril 2023 à 14:15	6
82487747	FEYDRI Amaury	JG	3	3x20	dimanche 23 avril 2023 à 10:15	6
82577332	LEMAIRE Clara	D1	2	3x20	samedi 22 avril 2023 à 16:30	5
03118778	MOULIN Denis	S3	3	3x20	dimanche 23 avril 2023 à 10:15	4





Edité le 17 avr 2023 à 19:30 - page 1 -

Du 22 avr 2023 au 23 avr 2023

HORAIRES DE TIR

Association: 0745276 U.S. ORLEANS TIR

- * Cette convocation tient lieu de justification.
- * Le Président du club, certifie dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement GS § A-1.1).
- * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement (voir règlement GS § A-1.5).
- * Les armes et équipements doivent être en conformité, pensez à les vérifier avant la compétition.
- * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.

502	Carabine 50m 3 x 20		Séri	e	Jour / Heure de tir	Poste
82480900	ESTIER Hélène	D1	3	3x20	dimanche 23 avril 2023 à 10:15	3
02362600	GALLIER Sandrine	D2	2	3x20	samedi 22 avril 2023 à 16:30	6
				Fin		